



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Médecin-Guyane

## Collège Généralistes

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 111	Nombre de listes présentées: L = 2	
B. Nombre de votants	B = 61	Nombre de sièges à pourvoir : p = 5	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 0	Quotient électoral (2 décimales) : G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 61	$G = \frac{D}{p} = \frac{61}{5} = 12,20$	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1									
H	1 CSMF	Confédération des Syndicats Médicaux Français	52	4			Élu	5	BRETON JACQUES
H				4			Élu		ROHRBACHER CHRISTIAN
H				4			Élu		PLENET SERGE
F				4			Élue		GOLDZAK MIRYAM
H					1° - 10,40		Élu		LARSABAL EMMANUEL
	6 MG FRANCE	Fédération française des Médecins Généralistes	9					0	
H									BOKOMBE-BOKEFELE DAVID
H									BURIN ANTOINE
H									BADINI HAMADE
H									TEGNA LEOPOLD
H									MAPEKANI LOUMBOU KARL

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Médecin-Guyane

## Collège Spécialistes

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 1	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	69	Nombre de sièges à pourvoir : p = 5		
B. Nombre de votants	B =	24	Quotient électoral (2 décimales) : G		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	2	$G = \frac{D}{P} = \frac{22}{5} = 4,40$		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	22			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)	ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 CSMF	Confédération des Syndicats Médicaux Français	22				5	
H				5		Élu		<u>GERARD MAX</u>
F				5		Élue		<u>SAMBOURG EMILIE</u>
H				5		Élu		<u>BENSALAH JAWAD</u>
F				5		Élue		<u>ABIB (BENHABIB) TASSADIT</u>
H				5		Élu		<u>BOTEKO FRANCK</u>

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS